Compte Rendu Conseil Municipal du 26 avril 2021 à la mairie de Chichilianne

Patrick Beaufils	Р	Franck Beaume	Р	Jacqueline Bonato	Р
Jean-Noël Bouvier	Р	Marie-Pierre Joubert	Р	Daniel Martin	Ь
François Sroczynski	Р	Claude Trincat	Р	Eric Vallier	Р
Sylvain Vallon	Р				

P = présent ; E = excusé ; A = absent ; I = invité

Public : pas de public (Covid)
Début de la réunion : 20h30
Fin de la réunion : minuit 15

En introduction, une délibération concernant l'élection des membres de la commission liste électorale (suppléants).

Ordre du jour :

<u>Délibérations</u>:

- 1 Renouvellement contrat aidé
- 2 Compétence Mobilité CdCT (délibération reportée)
- 3 Étalement prêt (tracteur)
- 4 Demande de prêt (financement travaux 2021)
- 5 Contrat gîte / autorisation au Maire de signer le bail
- 6 Tarifs foyer mensuel / Projet 2022 (délibération reportée)
- 7 Remplacement de Patrick Beaufils au PNRV
- 8 Autorisation au Maire pour la signature de la répartition des parcelles Chamousset / Combeau-Combe Chevalière
- 9 Adhésion à l'Association Communes Forestières de l'Isère
- 10 Commission de contrôle des listes électorales (suppléants)

Divers

- A Calendrier PNRV, Orientations Réserve
- B Représentation du Conseil pour « la Réserve » (« l'Etrier)
- C Echange de parcelles
- D Projet Plan de Relance Forêt
- E Création d'une commission accessibilité à la mairie
- F Conseil Municipal Jeunes
- G Bulletin Municipal / Communal
- H-PEP'S
- I Enquête auprès d'habitants
- J Demande concernant le bâtiment commercial (anciennement « Le Randonneur »)
- K Préfet de l'Isère Expulsion locative
- L Lettre de Mme et M. Cutivet
- M Etat des lieux Sortie et Entrée pour le Gîte communal
- N Désherbeuse et Pilonneuse
- O Commission Tourisme Journée Citoyenne
- P Coupe affouagère

1 - Renouvellement contrat de travail, aidé, d'un agent « accueil touristique »

Le renouvellement se fait sur les mêmes bases concernant l'aide.

Délibération adoptée

Une abstention: Claude Trincat (masse salariale trop importante, et faire évoluer le contrat)

Dossier en cours et au vu de la situation actuelle (mesures sanitaires), il est envisagé une évolution de ce contrat, par exemple :

- Les camping-cars : perception des locations
- Aides concernant les archives (rangement, classement, tri...)
- Les inventaires de la commune (notamment concernant la salle polyvalente)
- Aide à la mise à jour du site internet (pour la partie tourisme)

2 – Compétence Mobilité Communauté de Communes du Trièves CdCT (délibération reportée)

LOM (Loi Organisation des Mobilités)

Loi du 19/12/2020, elle impose aux Collectivités territoriales un vote pour prendre ou refuser la compétence mobilité.

Depuis décembre 2020, la CCT a mis en place un comité de pilotage d'une dizaine de personnes, afin d'étudier le projet concernant le transfert de la compétence Mobilité à la CdCT.

Suivant l'avis positif du comité, la CdCT s'est prononcée en faveur de cette prise de compétence. C'est maintenant aux communes de se prononcer avant fin juin.

M. Le Maire nous lit deux courriers de Jérôme Fauconnier (Président de la CdCT) :

- courrier du 1er avril : information de la décision prise et nécessité de modification des statuts de la CdCT pour ajouter sa compétence Mobilité
- courrier du 9 avril : rappelant le nécessaire vote des communes pour confirmer ou infirmer la prise de compétence. Il fait part de ses préoccupations quant au coût éventuel de sa mise en œuvre.

François Sroczynski, représentant la commune à ce comité de pilotage, propose de différer la délibération afin de lui permettre de développer le sujet avec une présentation détaillée du projet. Il s'occupe d'organiser la réunion courant deuxième quinzaine de mai 2021.

Délibération reportée.

3 – Étalement prêt (tracteur)

Suite aux différentes réunions des élus concernant les finances de notre commune, il a été décidé, afin de pouvoir financer les travaux envisagés (toiture mairie, éclairage public, signalétique, voirie...), d'étaler le prêt concernant le tracteur arrivant à échéance en 2022, sur 10 ans, soit jusqu'en 2031.

Délibération adoptée à l'unanimité

4 - Demande de prêt (financement travaux 2021)

Suite aux différentes réunions des élus concernant les finances de notre commune, les devis des travaux devant être actualisés et/ou précisés (en particulier ceux de voirie), il est proposé de solliciter un emprunt d'un montant de 85 000€ sur une durée de 20 ans.

Ce montant servira en autres pour :

- La réfection de la toiture de la mairie HT 110 000€ ; montant des subventions 90% du montant HT soit 11 000€ à la charge de la commune ;
- L'éclairage public HT 40 000€ montant des subventions 80% du montant HT soit 8 000€ à la charge de la commune ;
- La signalétique HT 18 000€ montant des subventions 80% du montant HT soit 3 600€ à la charge de la commune ;
- La voirie HT 30 000€ montant des subventions 40% du montant HT soit 18 000€ à la charge de la commune ;

Délibération adoptée à l'unanimité

5 – Contrat gîte / autorisation au Maire de signer le bail

Patrick Beaufils, actuel gérant du « Randonneur » sort de la réunion.

Le conseil municipal donne pouvoir au Maire pour la signature du bail entre la commune et la société « Le Soulier de Vénus » concernant les locaux 9 place Thiers – Chichilianne (Gîte Restaurant « Le Randonneur)

Les locaux présentement loués devront servir exclusivement à l'exploitation du commerce de Restaurant, gîte, bar Licence IV, Petite épicerie, location de vélos, vente de tabac à titre accessoire, presse, traiteur, organisation d'évènements, concerts, vente de souvenirs, relais colis.

Délibération adoptée à l'unanimité des votants, soit 9 pour (Patrick Beaufils étant sorti)

Concernant la licence IV : afin de garder sur notre commune cette licence, sachant que selon la loi, si cette licence « sort » de la commune ce serait définitivement.

Il est donc établi une promesse de cession entre la commune et le futur repreneur « Le Soulier de Vénus » de la licence IV pour un montant de 7 500 € (tarifs 2021), lors et si départ du repreneur.

Délibération adoptée à l'unanimité des votants (Patrick Beaufils étant sorti)

6 - Tarifs foyer mensuel / Projet 2022 (délibération reportée)

Un projet a été présenté à M. Le Maire et la 1ère Adjointe concernant notamment une demande de location du bâtiment « Foyer de ski de fond » à Richardière.

Le projet serait prévu pour la période de mi mars à octobre 2022.

C'est un bâtiment appartenant au patrimoine public, dont nécessité de faire un bail précaire d'un an. A ce jour, le projet n'est pas assez détaillé pour prendre une décision concernant le tarif de la location. Il est proposé de faire une réunion spécifique avec le demandeur afin de nous présenter en détail son projet.

Pour information, concernant le gîte communal, le tarif est de 4,04 € / m².

Délibération reportée

7 - Remplacement de Patrick Beaufils au PNRV

Patrick Beaufils, actuel Vice-président de la commission Parc Naturel Régional du Vercors (PNRV) (avec Jean-Noël Bouvier et François Sroczynski) demande à être déchargé de ce poste, considérant ne pas avoir assez de connaissances pour bien suivre cette commission.

En effet, depuis ces quelques mois, c'est régulièrement François Sroczynski qui suit le dossier et participe aux différentes réunions, suite à son expérience au sein du Parc.

Il accepte de prendre le poste de Vice-président à condition de prendre le temps de deux débats pour :

- 1. redéfinir les raisons de l'adhésion de la commune au parc
- participer à la réflexion de la nouvelle Charte du Parc, véritable feuille de route cadrant les actions du parc de 2023 à 2038

Patrick Beaufils reste dans cette commission, très intéressante au demeurant.

François Sroczynski est également le suppléant d'Eric Vallier, délégué de la Communauté de communes auprès de la Réserve des Hauts Plateaux.

Délibération adoptée à l'unanimité

Les réunions du Parc se tenant souvent dans le Vercors centre et ouest il est demandé une prise en charge pour les frais de déplacement. (200km par réunions)

Un accord de principe est donné, les modalités de prise en charges sont à l'étude.

8 – Autorisation au Maire pour la signature de la répartition des parcelles Chamousset / Combeau-Combe Chevalière

La mairie a reçu une demande du syndicat d'estivage Combeau-Chichilianne (alpage Combeau et Combe Chevalière) pour l'attribution de parcelles actuellement louées à M. Roman (Alpage Chamousset, ovins uniquement).

Cette demande n'est pas nouvelle, la satisfaire oblige le Maire à signer de nouveaux baux, convention ou avenants. Un vote en Conseil Municipal est nécessaire.

Exposé de la demande :

L'alpage Combeau et combe Chevalière est constitué de deux zones distinctes séparées par un ensemble de parcelles communales et privées permettant de constituer, selon le syndicat d'estivage Combeau-Chichilianne, une « bande passante » entre Combeau et Chevalière (certaines parcelles privées ne concernent pas la commune). Ce syndicat souhaiterait que les parcelles communales de cette bande leur soient attribuées pour assurer la continuité des alpages dont il dispose.

Le syndicat d'estivage Combeau-Chichilianne utilise son alpage pour du gros bétail (chevaux et bovins) et dispose actuellement d'un droit de passage dans la zone convoitée (bande passante). Mais selon le

syndicat, la présence des chiens patous de M. Roman poserait problème lors du transit de son bétail entre leurs deux zones de pâturages.

Après étude du dossier et contact avec les responsables des entités concernées, lors de la séance de travail du 8 avril, la commission alpage a émis un avis défavorable à la demande du groupement syndicat d'estivage Combeau Chichilianne.

Les motivations de cet avis sont les suivantes :

M. Roman loue à la commune l'alpage de Chamousset depuis 1991 pour faire pâturer des ovins, usage traditionnel des alpages du plateau du Vercors. La commune entretient de très bonnes relations avec lui et il s'est toujours montré extrêmement conciliant avec le syndicat d'estivage Combeau-Chichilianne. Il ne serait donc pas correct de faire naître un contentieux avec M. Roman en donnant une suite favorable à une demande dont le bien-fondé est insuffisant.

Par ailleurs:

- le transfert du troupeau du syndicat entre les deux zones d'estives a presque toujours été fait en bonne intelligence entre les responsables du gardiennage des troupeaux;
- la qualité des pâturages disponibles dans la zone concernée n'est pas très adaptée au gros bétail ;
- augmenter la surface disponible pour le gros bétail peut conduire à plus de (grosses) bêtes sur le plateau alors que les ressources en eau sont limitées;
- une dégradation de cette situation est à venir avec le réchauffement climatique.

Délibération concernant l'autorisation de modification du bail :

9 contre

1 abstention (Franck Beaume, ancien conseiller et déjà débattu lors de son précédent mandat).

9 – Adhésion à l'Association Communes Forestières de l'Isère

http://www.cofor38.fr/

L'Association des Communes Forestières de l'Isère est un réseau au service des élus, notamment pour la valorisation du patrimoine forestier de notre commune.

Délibération adoptée à l'unanimité pour l'adhésion à l'Association

10 – Commission de contrôle des listes électorales (suppléants)

Complément et rectificatif au compte rendu du Conseil Municipal du 23 septembre 2020

Rappel:

« Cette commission se réunit afin de vérifier les listes électorales.

Cette compétence a été transférée en mairie pour statuer sur les demandes d'inscription et sur les radiations des électeurs qui ne remplissent plus les conditions pour être inscrits.

Les inscriptions et radiations opérées par le Maire font l'objet d'un contrôle par une commission de contrôle. Cette commission doit être renouvelée à la suite du renouvellement général des conseillers municipaux.

Ses missions:

- S'assurer de la régularité de la liste électorale (notamment les inscriptions et radiations)
- Statuer sur les recours formés par les électeurs contre les décisions de refus d'inscription ou de radiation prises par le maire. »

Ont été proposés :

- Christian Beaume
- Marie-Pierre Joubert
- Martine Repellin

Dans le compte rendu du 23 septembre 2020, il a été précisé : « M. Le Maire étant d'office dans cette commission ».

C'est une erreur.

En effet, l'article L. 19 du code électoral impose des règles strictes d'incompatibilité de fonction afin d'éviter tout conflit d'intérêts. Ainsi, ni le maire, ni les adjoints titulaires d'une délégation, ni les conseillers municipaux titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur la liste électorale ne peuvent en être membres.

Il est proposé de rajouter des suppléants :

- Catherine Salomon
- Marie-Noëlle Vallon

Délibération adoptée à l'unanimité pour les suppléants

Divers

A - Calendrier PNRV, Orientations Réserve

Une réunion des élus est à prévoir, afin de présenter la charte.

B - Représentation du Conseil pour « la Réserve » (« l'Etrier)

En relation avec le point divers H – PEP'S, le conseil confirme la participation de François SROCZYNSKI.

C – Echange de parcelles

Sylvain Vallon sort de la réunion pour ce sujet.

Suite au sujet abordé lors du Conseil Municipal du 12 février 2021, concernant la demande d'échanges de parcelles en la commune et Marie-Noëlle Vallon, la commission forêt s'est réunit suite à une nouvelle proposition faite par Madame Vallon.

Un rendez-vous entre élus est programmé pour la semaine prochaine, afin d'aller voir les parcelles concernées.

D - Projet Plan de Relance Forêt (reportée)

Un plan national est toujours en cours pour « aider la forêt à s'adapter au changement climatique pour mieux l'atténuer ».

Plusieurs réunions sont programmées avec les entités concernées.

Le dossier sera présenté ultérieurement, d'autant qu'il y aurait un coût financier sur ce projet.

E - Création d'une commission accessibilité à la mairie

A la demande de Claude Trincat, concernant l'accessibilité à la maire, notamment pour la mise aux normes des personnes à mobilité réduite (PMR), une commission est crée afin d'étudier différents projets. Il est à noter que tout projet mis en place sera fait avec l'aide des entités adéquates (architectes...). Se proposent :

Claude Trincat, Patrick Beaufils, Jacqueline Bonato, Marie-Pierre Joubert, Daniel Martin et François Sroczynski.

F – Conseil Municipal Enfants et / ou Jeunes

A la demande la CCT, existe-t-il sur notre commune, un Conseil Municipal Enfants et/ou Jeunes, il est répondu que non. Nous n'avons pas de Conseil Municipal Enfants et / ou Jeunes à ce jour.

Un tour de table est fait pour savoir si l'un des élus souhaite prendre le projet de la mise en place. Personne à ce jour.

G – Bulletin Municipal / Communal

Concernant la relance du bulletin municipal / Communal, nous avons reçu quelques articles. Une présentation du projet final sera faite aux élus dans les prochaines semaines.

Sont concernés, les élus (commission), les artisans, les commerçants, les associations, les hébergeurs de ou impactant notre commune.

Le bulletin serait en 5 parties : A - Edito / Mot du Maire ; B - Les commissions municipales ; C - Les Articles (dit développer avec thème) ; D - Les Articles de artisans, commerçants... autre que publicitaire ; E - Nos enseignes (artisans, commerçants... que publicitaire)

Pour les prochains numéros, nous pourrions aborder deux grands thèmes : Les métiers : transmission de génération ; Les artistes de notre village.

H - PEP'S

Voir point B ci-avant.

L'ensemble se met en place, par visioconférence (dossier suivi par Patrick Beaufils et François Sroczynski. Le dépôt du dossier est programmé courant juin / juillet, pour une validation à l'automne.

I – Enquête auprès d'habitants (reporté)

Le travail sur l'enquête est toujours en cours. Dès que la commission communication aura terminé, le projet sera présenté aux élus pour validation.

J – Demande concernant le bâtiment commercial (anciennement « Le Randonneur »)

Il est prévu l'achat du local par un particulier.

La demande auprès de la mairie concerne la transformation de ce local commercial et :

- un logement d'environs 75m2.
- La partie restante pourrait-être conservée en local commerciale (25m2 environs).

Avis favorable des élus.

K - Préfet de l'Isère - Expulsion locative

Par courrier du 15 avril 2021 (reçu le 20), le Préfet demande à la mairie de bien vouloir procéder à une enquête sur les personnes concernées et d'en faire un retour sous un mois, en faisant état de propositions de relogement (même à titre provisoire dans des centres d'hébergement) et des suites données, ainsi que les éventuelles troubles provoqués dont on a connaissance.

M. Le Maire va se renseigner sur la procédure.

L - Lettre de Mme et M. Cutivet

Suite au courrier du 24 avril 2021, reçu ce jour, de Madame et Monsieur Cutivet concernant la haie limitrophe cheminement piétonnier / logement à usage social, portant préjudice, car non entretenue, non seulement sur le terrain de Cutivet (feuilles) mais aussi par l'apparition de racines pouvant endommager le câble électrique enterré sous ce chemin (voltage 20000) alimentant les transformateurs de La Fraise, Les Reymondins, et La Clavelière, ainsi qu'un câble de 410 volts alimentant une partie de Chichilianne.

Un courrier va être fait en ce sens à la SDH, propriétaire de la haie et des logements à usage social.

M – Etat des lieux Sortie et Entrée pour le Gîte communal

Il est programmé un rendez-vous cette semaine avec les gérants (sortant et entrant) des bâtiments communaux.

Jacqueline Bonato et Marie-Pierre Joubert sont en charge des états des lieux.

N – Désherbeuse et Pilonneuse

Désherbeuse : en cours de discussion avec d'autres communes pour un achat groupé, éventuel.

Pilonneuse : achat prévu dans un proche avenir

O - Commission Tourisme

Journée Citoyenne :

En ces temps de COVID, la formule d'une journée spécifique n'est pas faisable.

Mais, la nature n'attendant pas, il est prévu un flash info pour préciser aux habitants que, sur le mois de mai, sous couvert des mesures sanitaires et distanciations sociales, trois ateliers seront mis en place (avec pour chaque poste, une personne volontaire sera désignée comme référence) :

- Le fleurissement
- Le monument aux morts près de l'église
- Le pont de la Ruinette aux Oches

Pour cette année, il n'y aura pas d'atelier vannerie, n'ayant pas d'osier à disposition.

Il sera programmé une journée à l'automne prochain pour un ramassage d'osier sur notre commune.

Les Bachas sont toujours en cours de réfection, il reste les cerclages à mettre en place. Courant mi mai.

P – Coupe affouagère

C'est en cours, le travail devrait être terminé fin mai.

Prochaine(s) réunion(s)

Il est prévu un Conseil Municipal le lundi 25 mai 2021, à 20h30 dans la salle du Conseil Municipal, les mêmes consignes de distanciation seront prises.

Compte-rendu

Etabli par Marie-Pierre Joubert et Daniel Martin Relecture par tous les élus